

SOCIOLOGIE D'AUJOURD'HUI
COLLECTION DIRIGÉE PAR GEORGES BALANDIER

TENDANCES COMPARÉES
DES SOCIÉTÉS
POST-INDUSTRIELLES

sous la direction de
MICHEL FORSÉ ET SIMON LANGLOIS



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

ARCHIVES DE LOUIS DIRN

- Volume I : Louis Dirn, *La société française en tendances*, Paris, PUF, coll. « Sociologie d'aujourd'hui », 1990.
- Volume II : Michel Forsé, *L'analyse structurelle du changement social. Le modèle de Louis Dirn*, Paris, PUF, coll. « Le Sociologue », 1991.
- Volume III : Michel Forsé et Simon Langlois (éds.), *Tendances comparées des sociétés post-industrielles*, Paris, PUF, coll. « Sociologie d'aujourd'hui », 1995.

ISBN 2 13 047051 3

Dépôt légal — 1^{re} édition : 1995, décembre
© Presses Universitaires de France, 1995
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris

Chapitre 9

Analyse structurelle comparée du changement social

Le cas de la France et du Québec

Michel Forsé et Simon Langlois

Se proposer de faire des analyses macrosociologiques du changement à des fins de comparaison c'est, à l'évidence, se donner un objet dont il faut bien trouver le moyen de réduire la complexité. Expliquer ne va pas sans simplifier. L'ambition d'élaborer une Théorie générale est aujourd'hui abandonnée, mais elle continue à hanter les esprits. Dans *La place du désordre*, R. Boudon (1984) a bien montré les raisons pour lesquelles ce programme ne pouvait plus être poursuivi. Les systèmes sociaux n'obéissent pas à des Lois de l'Histoire susceptibles d'être étendues à un ensemble plus ou moins large de sociétés, car les mêmes causes ne produisent pas nécessairement les mêmes effets. Partir d'une clef de lecture *a priori*, d'un aspect dont on nous assure qu'il est dominant (la modernisation, la montée de l'individualisme, etc.) et grâce auquel toutes les évolutions tirent leur sens, a le mérite de la clarté mais pas de la systématичité. Par nature, cette démarche interdit d'intégrer la diversité sans coups de force.

Plutôt que de renoncer, l'approche en termes de tendances et de tableau de leurs liaisons causales, qu'on a pris l'habitude de qualifier d'analyse structurelle et que nous allons adopter ici, propose de retourner la perspective. Elle se refuse à toute hiérarchisation *a priori*, à toute idée directrice devant servir de fil conducteur, car elle prétend qu'il

est possible de découvrir les logiques du changement à partir d'une analyse *a posteriori* des relations causales entre tendances. Elle n'emprunte pas à une théorie sociologique particulière mais à des théories variées parce que, si théorie du changement il doit y avoir, elle sera plutôt conçue comme un modèle formel qu'il faudra adapter aux caractéristiques des situations.

Cette approche ayant déjà été présentée en détail par ailleurs (Forsé, 1991), nous nous contenterons ici d'en rappeler les principales caractéristiques. Son point de départ réside dans l'identification d'un ensemble de tendances de transformations à moyen terme (20-30 ans) d'une société donnée. L'analyse des tendances est maintenant sortie du cercle étroit des spécialistes intéressés par la prévision pour devenir une façon de caractériser le changement social et culturel. La notion de tendance n'est cependant pas univoque. Le plus souvent, elle est restreinte au sens statistique : une tendance indique la direction que prend une série statistique une fois neutralisées les variations à court terme.

Mais elle peut aussi avoir un sens plus large. On peut la définir comme un énoncé sur l'évolution d'un segment du social. Il est alors possible de dégager des tendances à partir d'observations qualitatives, d'observations ponctuelles faites à intervalles irréguliers ou encore à partir de plusieurs séries statistiques. Cette perspective a été explicitée et formalisée par le groupe français Louis Dirn (1985). Rappelons la définition qu'il propose : « Une tendance est un diagnostic théorique grâce auquel un sens est donné à un ensemble d'évolutions empiriques, décrites par des indicateurs relevant d'un même domaine sociétal » (L. Dirn *et al.*, 1990 : 19). Elle est en quelque sorte la plus petite unité de lecture du changement social, que l'on pourrait opposer aux interprétations d'ensemble qui cherchent à donner un sens ou une unité à toute la société. En soi, elle a une portée circonscrite et limitée. Repérer des tendances, au sens défini ici, consiste d'une certaine façon à opérationnaliser la recherche sur le changement macrosocial en découplant une série de diagnostics à portée limitée.

La recherche pourrait s'arrêter à ce niveau et la comparaison internationale consisterait, comme c'est le cas le plus

souvent, à s'interroger sur les ressemblances ou dissemblances d'une ou plusieurs tendances entre différents pays. On se priverait alors de l'apport le plus riche et le plus prometteur de cette approche : l'analyse systémique des relations entre tendances qui permet d'identifier les structures du changement pour une société donnée et donc ensuite de les comparer, pour autant bien sûr que cette même analyse ait été effectuée dans plusieurs pays de niveaux de développement comparables, pour des périodes identiques, et suivant les mêmes règles méthodologiques. Tel est précisément le cahier des charges que nous nous sommes attachés à remplir en France et au Québec, ce qui va nous permettre ici une première comparaison structurelle des évolutions de ces deux sociétés depuis les années 1960. Mais en quoi consiste cette analyse systémique ?

Après avoir établi les tendances, il s'agit tout d'abord d'examiner toutes les relations causales qu'elles sont susceptibles d'entretenir. La démarche proposée est la suivante. Les tendances sont placées en lignes et en colonnes d'une matrice. On s'interroge sur l'existence et le sens de la relation qui existe entre chacune d'entre elles et l'on note par un « + » une relation entre deux tendances dont l'une renforce l'autre, par un « - » une relation où l'une freine ou affecte négativement l'évolution de l'autre, et par « 0 » l'absence de relation.

Une fois construite, cette matrice carrée et binaire se prête à des analyses variées. Reposant sur la théorie des graphes et empruntant beaucoup de ses algorithmes aux analyses de réseaux (la matrice décrit un réseau de causalités de façon formellement identique à une matrice de choix socio-métriques), les techniques de traitement s'orientent dans deux grandes directions : explicative ou descriptive. Dans le premier cas, il s'agit de hiérarchiser *a posteriori* les antécédents ou conséquents directs et indirects d'une tendance. La comparaison des causalités directes et indirectes, pour laquelle plusieurs méthodes ont été proposées, recèle évidemment une grande valeur heuristique mais nous nous concentrerons ici sur la deuxième orientation où il s'agit cette fois de se demander si la complexité de la structure causale décrite par la matrice ne peut pas se réduire en faisant appa-

raître des groupes de tendances et en étudiant leurs rapports. Ces sous-structures, ou macrotendances dans notre vocabulaire, qui se dégagent *a posteriori* des traitements de la matrice, représentent en quelque sorte les grandes dimensions du changement et leurs relations. Une interprétation d'ensemble devient possible et par voie de conséquence une comparaison structurelle. Toutefois, juger que des tendances relèvent d'un même groupe peut se faire selon deux critères différents : le degré auquel elles se ressemblent (c'est-à-dire ont des causes et des effets à peu près identiques) ou le degré auquel elles entretiennent entre elles une forte densité de relations ; les regroupements opérés sur la base de la similitude n'ayant bien sûr aucune raison de coïncider avec ceux opérés selon le critère de la cohésion. L'examen des matrices française et québécoise montre dans chaque cas des différences. Cependant, pour instructive que soit l'étude de ces différences et pour ne pas dès le départ trop compliquer le problème, nous nous en tiendrons ici à une comparaison des macrotendances, et de leurs rapports, obtenue selon le second critère.

QUELQUES LIMITES

Globalement, et avant même d'en venir à la comparaison des résultats français et québécois, l'analyse structurelle soulève des difficultés et pose des problèmes qu'on ne manquera pas de noter. Nous en avons relevé quelques-uns, auxquels nous tenons à l'avance à apporter brièvement des éléments de réponses.

Il faut d'abord souligner le problème de la fermeture du champ. La liste des tendances est-elle exhaustive ? Des tendances importantes ont-elles été oubliées ? Ces interrogations mettent en cause, non pas la problématique elle-même, mais plutôt l'état des connaissances sur la société étudiée. Si l'on peut faire la preuve qu'une tendance importante a été négligée, il sera facile d'en tenir compte en modifiant la matrice, ce qui obligera le chercheur à reprendre ses calculs

et à refaire son analyse. Cette matrice n'est pas un système clos ; elle est plutôt mouvante, comme le sont la société et la connaissance que celle-ci a d'elle-même.

L'objection la plus importante tient sans doute à la validité des diagnostics sur les relations entre les tendances. La plupart des relations posées ont été peu analysées de façon systématique par les chercheurs dans une perspective longitudinale. Ces relations sont-elles vraiment fondées empiriquement, hors de tout doute ? Encore une fois, c'est là une lacune qui caractérise l'état des connaissances, la qualité de la sociographie sur la société étudiée, plutôt que la méthode elle-même. L'accumulation des connaissances et des résultats de recherches rend cependant possible l'élaboration de diagnostics tels que nous les posons. L'intérêt de cette approche sera peut-être de susciter un examen systématique de certaines relations qui pourront par la suite être prises en considération dans la matrice. Le point le plus important est de s'assurer qu'une relation entre deux tendances persiste lorsqu'une troisième (ou une quatrième) tendance est prise en considération. Ainsi, on observe que l'augmentation du travail salarié des femmes a amené une diminution de la fécondité. Il faudra s'assurer que cette relation n'est pas en fait causée par une tierce tendance, comme la hausse de la scolarisation, qui serait en réalité à la source des deux premières tendances.

A ce problème de validité s'ajoute celui de la sûreté : deux équipes différentes de chercheurs poseraient-elles le même diagnostic sur des relations entre tendances ? La difficulté soulevée est réelle. Plusieurs relations entre tendances s'appuient sur une abondante documentation et il est possible de les cerner avec précision. Mais ce n'est pas le cas pour bon nombre d'entre elles car il y a eu en fait peu de recherches sur ces questions. Pour contourner cette difficulté nous avons fait appel aux jugements des experts auxquels nous avons demandé de poser un diagnostic sur l'existence des liens. La recherche d'un consensus dans un jury d'experts est probablement la meilleure façon de répondre à ce problème de la sûreté. En cas de doute ou de profonds désaccords, nous avons choisi de ne pas poser de lien entre deux tendances. Le recours à ces jugements d'experts est

fragile, il faut en convenir, mais il a quand même des avantages : mieux vaut de tels diagnostics que rien du tout, au moins dans un premier temps, et ce groupe de personnes est probablement le mieux placé pour dire quelque chose de fondé sur les phénomènes à l'étude.

Quatrième difficulté : la période retenue et le décalage dans le temps. Certaines tendances ont des effets immédiats alors que d'autres ne les font sentir qu'à plus long terme. Ce problème est important pour les analyses économétriques qui cherchent à quantifier des effets de tendances de façon précise — par exemple, l'effet de la hausse des taux d'intérêt sur la hausse des taux de chômage — ce que nous ne cherchons pas à faire dans notre approche plus qualitative. Seule importe ici l'existence d'une relation entre deux tendances, que l'effet de l'une sur l'autre soit différé dans le temps ou non.

Le dernier problème est inhérent à cet aspect qualitatif. En raisonnant uniquement en termes de présence/absence de liens, nous supposons implicitement que toutes les relations entre tendances ont un poids égal. Par exemple, nous avons identifié que l'augmentation du patrimoine des ménages avait huit conséquences. Celles-ci ne sont pas toutes d'égale importance, il faut en convenir. Cette tendance contribue à accentuer les inégalités, elle change le système de valeurs, elle accroît le poids de personnes âgées, et ainsi de suite. Mais quelle mesure adopter pour fixer le poids relatif de tel effet par rapport à tel autre ? On pourrait imaginer par exemple d'accorder le score 1 à une relation faible et le score 4 à une relation très forte. Le passage à l'ordinal, voire au numérique, serait cependant dans l'écrasante majorité des cas parfaitement arbitraire. Au niveau macrosocial et très agrégé où nous nous situons, il faut bien admettre qu'il est très difficile de trouver une solution satisfaisante à ce problème. D'ailleurs pourquoi vouloir d'emblée et à tout prix « continuer » les relations ? Les analyses discrètes de données discrètes ont déjà beaucoup à nous apprendre. Il faudra seulement garder à l'esprit cette contrainte lors de l'examen des résultats et ne pas chercher à faire dire au qualitatif ce que seul l'emploi du quantitatif autorise. Dans ce programme, l'analyse de la matrice n'est pas une fin en soi, mais bien un

instrument pour aider le chercheur à formuler une interprétation d'ensemble qui fait appel à l'imagination sociologique, pour reprendre l'expression de C. W. Mills.

LES MATRICES DES TENDANCES FRANÇAISES ET QUÉBÉCOISES

Les tendances des sociétés française et québécoise ont été analysées de façon approfondies dans deux livres récents : Louis Dirn, Michel Forsé, Jean-Pierre Jaslin, Yannick Lemel, Henri Mendras, Denis Stoclet et Jean-Hugues Déchaux, *La société française en tendances* (Paris, PUF, 1990) et Simon Langlois, Jean-Paul Baillargeon, Gary Caldwell, Guy Fréchet, Madeleine Gauthier et Jean-Pierre Simard, *La société québécoise en tendances, 1960-1990* (Québec, IQRC, 1990). Nous prions le lecteur de bien vouloir se reporter à ces livres pour prendre connaissance de l'identification des tendances. Pour des raisons contingentes et tenant à l'histoire de ces recherches, les matrices française et québécoise n'ont pas la même taille. La matrice sur la France comprend 60 tendances et celle portant sur le Québec, 75¹. Cette différence n'est pas gênante pour la comparaison internationale, car l'équipe québécoise a en fait pris comme point de départ la liste des 60 tendances dégagées pour la France en spécifiant certaines d'entre elles de façon plus fine. La seule différence majeure tient à l'adjonction d'un ensemble de 5 tendances caractérisant les représentations sociales, absentes de la matrice française. Il faudra tenir compte de ces différences dans les analyses comparées des deux matrices.

La matrice constituée par les 75 tendances donne théoriquement 5 550 relations possibles, en excluant la diagonale.

1. La matrice québécoise a été construite d'après la liste des tendances retenues par le Groupe international d'analyse comparative du changement social. La version anglaise de l'ouvrage sur la France, publiée sous le titre *Recent Social Trends in France, 1960-1990*, a porté elle aussi sur les 75 tendances retenues par le groupe pour les fins de la comparaison.

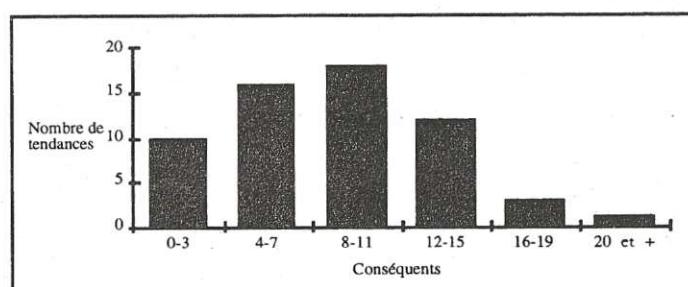
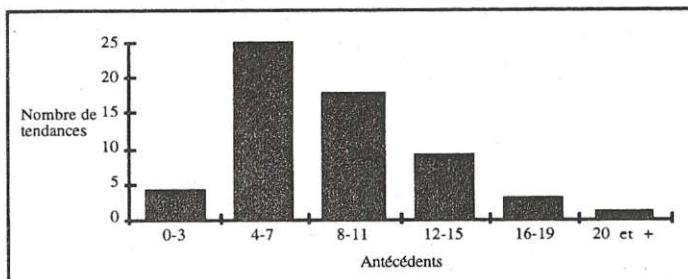
Au total, 606 relations empiriques ont été identifiées pour le Québec, soit une densité de 11 %. Avec 60 tendances en lignes et en colonnes, la matrice française comporte, sans la diagonale, 3 540 cases significatives pour lesquelles 509 liaisons ont été formulées, ce qui donne une densité globale de 14 %. Dans les deux matrices, chaque tendance est reliée en moyenne à 8 autres, comme antécédents ou conséquents. Dans la matrice québécoise, les antécédents sont moins dispersés que les conséquents ; au rang un, les premiers ont un écart-type de 4,3 contre 5,9 pour les conséquents, résultats à peu près similaires en France. On observe 70 liaisons symétriques (soit 12 % de l'ensemble) au Québec et 92 en France (soit 18 %).

Bien qu'ayant travaillé de façon totalement indépendante, les groupes d'experts français et québécois aboutissent donc à des résultats globaux étonnamment proches. N'est-on pas fondé à y voir un élément de validation de la méthodologie ? A ceux qui critiquent la « subjectivité » de la démarche lors de la constitution de la matrice, on peut répondre que si la méthode avait ce défaut, elle ne devrait pas, selon toute probabilité, conduire à une telle similitude. D'autant que cette similitude est encore renforcée par l'examen de la répartition des tendances selon leur nombre d'antécédents et de conséquents directs. Dans les deux cas les distributions sont asymétriques vers la droite (Graphique 1). Si nous avions un fort « paquet » de tendances de base et un petit nombre de tendances accessoires, nous aurions dû rencontrer une distribution gaussienne. Ni au Québec, ni en France nous ne sommes dans cette situation. Par conséquent, dans l'un et l'autre cas, l'étude du changement ne peut se réduire à l'examen de quelques tendances lourdes. La prise en compte de toutes les évolutions est nécessaire à un diagnostic et c'est systématiquement sur l'ensemble de la matrice que doivent porter les analyses. Cette matrice a cependant une taille trop importante pour qu'une lecture directe en soit possible. Des simplifications s'imposent, tout en essayant de perdre le moins possible d'informations.

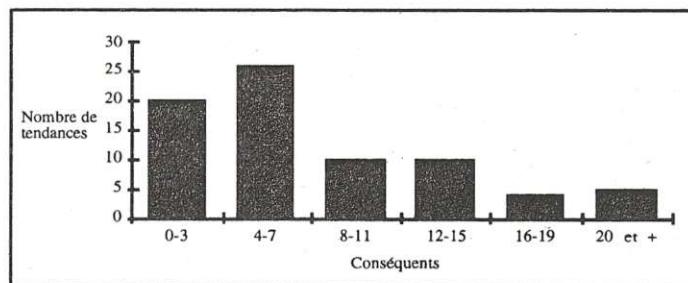
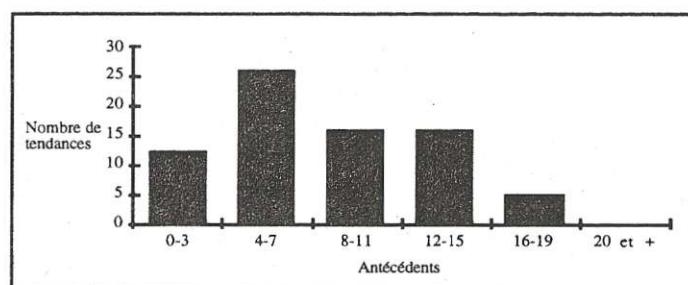
Comme il a été dit plus haut, une des manières de faire consiste à regrouper les tendances lorsqu'elles forment entre elles un groupe dont la densité de relations internes est supé-

GRAPHIQUE I
Nombre d'antécédents et de conséquents des tendances

FRANCE



QUÉBEC



rieure à la densité de relations avec l'extérieur. Ces tendances constituent un bloc que nous appelons macrotendance. Dans un livre récent, Michel Forsé (1991) a explicité longuement la logique de cette démarche ; nous nous contenterons ici d'en décrire sommairement les grandes lignes. Pour plus de détails nous nous permettons de renvoyer le lecteur à cet ouvrage.

Il s'agira d'effectuer une classification descendante hiérarchique en partitionnant la matrice d'ensemble en blocs ou sous-matrices plus denses. Plusieurs algorithmes sont envisageables ; nous utiliserons ici le programme CONCOR, qui donne de bons résultats. Ce programme consiste à rechercher une permutation des lignes et des colonnes qui, sous certaines conditions (réunies ici), aboutit à regrouper dans une sous-matrice les tendances qui ont le plus de relations entre elles et le moins possible avec celles appartenant à l'autre sous-matrice. L'opération est ensuite réitérée. Chaque bloc est subdivisé en deux nouveaux sous-groupes, plus denses et homogènes que les précédents. Ce processus de partitions successives est arrêté s'il s'avère qu'il y a perte de densité ou que le nombre de tendances laissées dans un bloc est trop petit — en l'occurrence, nous avons choisi de ne retenir une partition que si chacun des blocs engendrés comportait au moins trois tendances.

Dans un second temps, il sera intéressant de se demander quelles sont les relations causales qu'entretiennent ces blocs. On compte le nombre de liaisons élémentaires dans chaque bloc et entre blocs, ce qui permet par comparaison d'évaluer le sens des relations entre eux. Une simplification consistant à ne retenir que les nombres au-delà d'un certain seuil permet d'arriver à une représentation simplifiée des relations causales entre groupes de tendances. Cette simplification appelle toutefois à quelques réserves méthodologiques — notamment celles concernant le problème des pondérations, déjà évoqué plus haut. Ayant surtout une valeur heuristique, le modèle final pourra servir à la formulation de nouvelles hypothèses de recherche dont la vérification restera à entreprendre sociologiquement.

En faisant apparaître les relations entre sous-matrices, le graphe auquel nous sommes conduits, du fait de la simplifi-

cation pratiquée, hiérarchise partiellement les causalités. Certains groupes sont plus causants, d'autres, en aval, plus causés. Les groupes en eux-mêmes, puis leurs relations, aboutissent à une représentation de la structure causale sous-jacente à chacune des matrices française et québécoise qui fera l'objet de la comparaison examinée dans ce chapitre. Au total, 12 macrotendances ont été dégagées en France, et 14 au Québec. Avant de les comparer, commençons par les décrire brièvement.

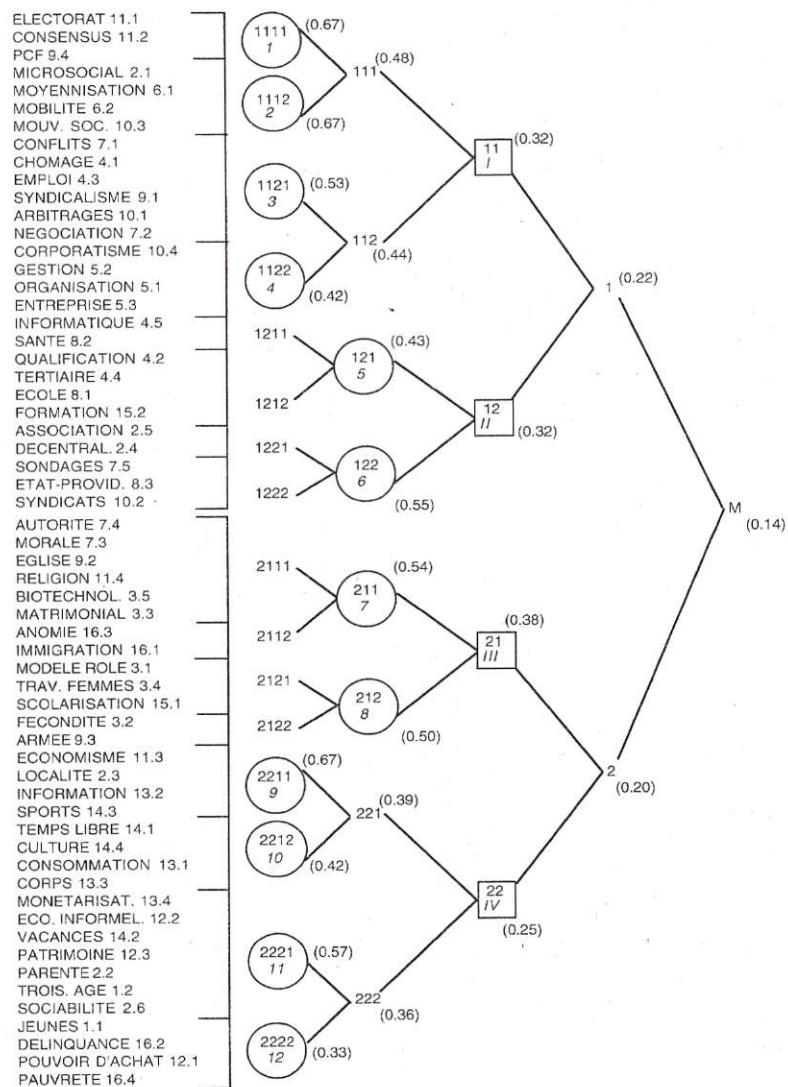
LES MACROTENDANCES ET LEURS RELATIONS

La France

La première segmentation donne deux blocs (1 et 2) de densités 22 % et 20 %. Le premier bloc regroupe des tendances qui décrivent plutôt des évolutions de structures sociales ou d'institutions, le second concerne davantage des comportements et leurs modèles, ainsi que les modes de vie. Chaque bloc se sépare à son tour en deux autres dont les densités sont de 32 %, 32 %, 38 % et 25 %. D'un côté les structures, les forces sociales, les évolutions du marché du travail et de la politique (11) se séparent des grandes institutions (12). De l'autre, les modèles culturels (21) se séparent des modes de vie (22) — les numéros entre parenthèses renvoient au graphique 2 représentant la segmentation descendante de la matrice. L'intérêt de ce modèle en seulement quatre grandes macrotendances résulte surtout de la très grande simplification qu'il autorise ; en contrepartie, il est bien certain qu'à ce niveau chaque bloc recouvre encore des phénomènes assez hétérogènes. Pour parvenir à plus de précision il faut augmenter le nombre de groupes en réitérant la même opération pour chaque macrotendance considérée isolément. En descendant l'arbre du graphique 2 on visualise ce processus.

On voit tout d'abord que les structures, les forces sociales et leur institutionnalisation (111) se différencient des évolu-

GRAPHIQUE 2
Partition des tendances caractérisant la France



tions concernant le travail (112). Les institutions se partagent entre celles qui concernent les qualifications, la formation et l'emploi (121) et celles qui sont une manière de représentation d'intérêts locaux ou sociaux (222), c'est-à-dire qui ont trait à ce que l'on peut appeler les régulations intermédiaires. Au sein des modèles culturels on trouve d'un côté ceux dont la transformation est liée au changement de statut et de rôle des femmes (212) et, de l'autre, ceux qui tiennent à la « baisse de l'autorité » et à la perte de magistère de l'Eglise (211) et qui sont donc le reflet d'une désorganisation des anciens modèles guidant les comportements dans les situations ritualisées. Enfin, les modes de vie se divisent en « diversification et relocalisation des pratiques de temps libre et de la consommation » (221) versus « certaines caractéristiques des ménages » (222) (sociabilité, patrimoine, pouvoir d'achat, etc.).

Pour l'instant nous sommes confrontés à huit groupes dont les densités internes de relations sont dans l'ensemble croissantes par rapport au niveau supérieur de classification. Mais ces huit groupes ne présentent plus le même intérêt à être encore une fois partionnés.

En segmentant le bloc 121 on ne parvient qu'à isoler les tendances « santé » et « informatisation ». De même pour le bloc 122 où l'on isole « association » et « décentralisation ». Le bloc 212 ne comporte que cinq tendances et sa division permet seulement de distinguer les tendances « armée » et « fécondité » des tendances décrivant l'évolution de la place des femmes dans la société. Diviser le bloc 211 permettrait de distinguer entre un groupe « anomie » et un groupe « immigré ». Il n'y a pas ici perte de densité et l'on peut considérer que cela apporte une information supplémentaire. Nous ne procéderons cependant pas à cette décomposition car on peut admettre que la diversification des codes de conduite, la baisse de l'autorité, de la pratique religieuse, de l'influence de l'Eglise, du mariage ainsi que les problèmes éthiques posés par les biotechnologies sont autant d'évolutions qui traduisent la désorganisation des modèles autrefois dominants. Le développement de certains signes d'anomie peut alors s'interpréter comme la traduction du malaise engendré par cette désorganisation. Quant aux difficultés

d'insertion des immigrés, elles sont d'autant plus importantes que la société a perdu certains de ses grands repères traditionnels. Tout ceci semble pouvoir se conjuguer parfaitement et donne même, sans partition, un éclairage nouveau sur les phénomènes d'anomie et d'insertion des immigrés.

Les quatre blocs que l'on vient d'énumérer ne seront donc pas segmentés. En revanche, pour les quatre autres, descendre d'un niveau présente un intérêt formel (augmentation de densité, pas de formation de groupes ne comportant que quelques tendances isolées) et sociologique.

• Le bloc 111 se divise en :

- 1111 qui regroupe trois tendances décrivant les transformations des comportements politiques ou liés à des idéologies politiques ;
- 1112 où sont représentées les forces sociales et leur institutionnalisation qui ont en commun d'avoir vu leurs évolutions très fortement liées à la moyennisation de la société.

• Le bloc 112 (travail) se divise en :

- 1121 où l'on trouve des tendances reflétant les tensions sur le marché du travail ;
- 1122 où c'est cette fois la réorganisation des entreprises et de la gestion du travail qui est décrite.

• Le bloc 221 est encore composé de huit tendances et se divise en :

- 2212 qui décrit la consommation des ménages ;
- 2211 qui concerne davantage les conditions sociales ou l'environnement de cette consommation ; on peut s'interroger sur l'intérêt de cette partition, mais les critères formels que nous nous sommes fixés nous obligent à la retenir.

• Le dernier bloc (222) se divise en :

- 2221 qui rassemble des tendances décrivant la sociabilité des ménages, leurs échanges et leurs choix économiques ;

— 2222 où l'on trouve les tendances « jeunesse » et « pouvoir d'achat », accompagnées par les tendances « pauvreté » et « délinquance »; c'est surtout la place occupée par la « jeunesse » qui est ici assez inattendue. La proximité avec « pouvoir d'achat » semble signifier que l'autonomisation de la jeunesse durant les trente dernières années doit surtout s'interpréter comme un phénomène économique. En ce cas, toutes les tendances de ce groupe traduisent le processus d'enrichissement et de progression des inégalités auquel nous avons assisté depuis les années 1960.

Finalement tout ceci nous amène à distinguer 12 groupes de tendances présentant chacun une cohérence suffisante pour que l'on puisse nommer sans trop de difficulté la macrotendance à l'œuvre (à l'exception sans doute de la neuvième) :

1. Transformations des comportements politiques et idéologiques (1111);
2. Moyennisation (1112);
3. Tensions sur le marché du travail (1121);
4. Réorganisation des entreprises (1122);
5. Structure des emplois et formation (121);
6. Régulations intermédiaires (122);
7. Désorganisation des anciens modèles (211);
8. Nouveaux rôles et statuts féminins (212);
9. Conditions et environnement de la consommation (2211);
10. Consommation des ménages (2212);
11. Echanges et sociabilité des ménages (2221);
12. Enrichissement et inégalités (2222).

Chaque macrotendance est un circuit important dans l'écheveau des liens causaux décrits par le modèle. Il est donc intéressant de construire le graphe de causalités réduit entre les macrotendances à partir de l'examen des interrelations entre les tendances qui les constituent. Le fait que la classification soit descendante permet de partir d'un graphe très sommaire, décrivant les relations entre les quatre grands groupes, pour le complexifier et l'étendre ensuite à la représentation des principales liaisons entre les douze macrotendances finalement retenues (Graphique 3). Le schéma causal qui est proposé n'est pas à proprement parler le résultat

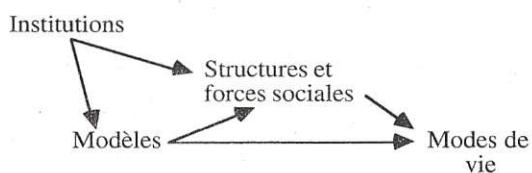
d'une analyse quantitative classique. Il doit être plutôt vu comme un essai de diagnostic global posé à partir d'un examen qualitatif des relations entre tendances. On doit s'y référer pour développer des hypothèses et des pistes d'interprétation bien plus que pour y chercher des conclusions fermes. Rappelons qu'il ne s'agit que de macroliaisons obtenues grâce à une simplification drastique du graphe complet initial. En réalité des liaisons existent dans tous les sens et entre tous les sommets, mais les flux les plus importants sont ceux qui sont présentés.

Le graphique 3 (modèle 1, correspondant aux liaisons entre les quatre macrotendances de départ) montre le rôle globalement causant des transformations institutionnelles. Les modèles de comportement changent sous l'influence des institutions, mais gardent une position plutôt causante et relativement en amont de la hiérarchie. Les structures et les forces sociales institutionnalisées, la politique ainsi que les changements du travail et de l'emploi sont dans une position intermédiaire qui contredit nombre de théories qui *a priori* leur auraient attribué la position qu'occupent ici les institutions. Les modes de vie des ménages représentent le point d'aboutissement du graphe, ce qui signifie que le comportement des ménages est davantage expliqué par les transformations culturelles et structurelles que l'inverse.

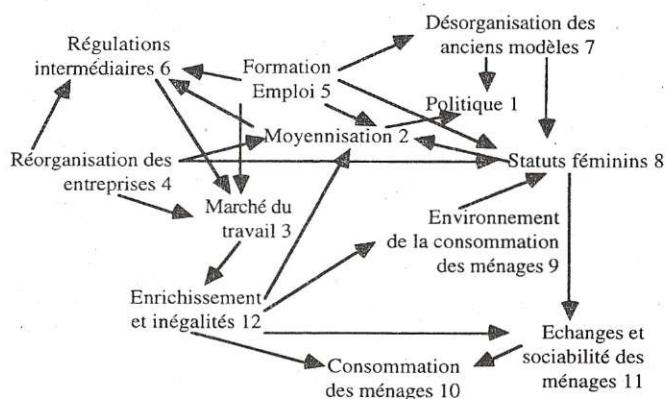
L'intérêt de cette maquette réside dans sa forme relativement atypique. Elle ne correspond à aucune grande théorie. Les rapports de production, les structures ou les infrastructures ne sont pas premières. Les transformations culturelles sont déterminantes par rapport aux comportements, ce qui induit un certain culturalisme, mais elles n'occupent pas non plus une position première. On pourrait parler d'un culturalisme tempéré, puisque les grandes institutions semblent jouir d'une autonomie suffisante pour entraîner des changements culturels. Ceci est d'autant plus intéressant que ce ne sont pas les institutions dont le rôle symbolique est ou a été fort (comme l'armée ou l'Eglise) qui composent ce groupe mais celles qui relèvent du « secteur social » (Etat-providence, santé, formation) dans sa dimension nationale ou territoriale. Toutes ces institutions sont les premières touchées par la décentralisation. Dans ce groupe

GRAPHIQUE 3
Relations causales entre les macrotendances caractérisant la France

Modèle 1. — *Relations entre les quatre dimensions de la société française*



Modèle 2. — *Relations entre les 12 macrotendances de la société française*



• *Exogènes*

- 4 Entreprises
- 5 Emploi et formation
- 12 Enrichissement

• *Relais*

- 2 Moyennisation
- 7 Désorganisation des modèles
- 8 Statuts féminins
- 9 Environnement de la consommation
- 11 Sociabilité

• *Endogènes*

- 1 Politique
- 3 Marché du travail
- 6 Régulations intermédiaires
- 10 Consommation

moteur figure également tout ce qui contribue à dessiner la structure de l'emploi.

Ce diagnostic est confirmé par l'examen des macroliaisons entre les 12 groupes (Graphique 3, modèle 2) puisque la macrotendance « formation et structure des emplois » (5) y joue un rôle causal de premier plan. En revanche les institutions relevant des régulations intermédiaires (6) apparaissent plus causées que causantes.

Deux autres macrotendances sont également plus déterminantes : l'effet déstabilisant de l'enrichissement (12) et la réorganisation des entreprises (4). L'évolution du pouvoir d'achat a permis une transformation des modes de vie et a eu des conséquences sur la moyennisation de la structure sociale. Influencée essentiellement par les tensions sur le marché du travail (chômage, précarité, etc.), le rôle malgré tout globalement déterminant qu'elle joue amène à penser que le modèle causal attribue aux facteurs économiques une situation d'amont. Cette hypothèse est confirmée par le fait que les deux autres groupes qui sont dans une situation analogue (4 et 5) sont eux-mêmes très liés aux changements économiques. Même qualitative, la réorganisation du travail est liée à la question de la productivité, et la structure des emplois est une manière de décrire la structure de la production économique. Toutefois ces deux dernières macrotendances ne se limitent pas à ces seuls aspects.

Le groupe concernant les emplois inclut la tendance « informatisation ». On retrouve la liaison entre facteurs technique et économique et le rôle traditionnellement moteur attribué à ces facteurs. Il inclut également tout ce qui a trait à la formation et aux qualifications. Dire qu'il s'agit d'un problème clé est aujourd'hui couramment admis. Le modèle ne fait que confirmer le rôle éminent de l'éducation (liée à la structure des emplois) dans l'explication du changement.

Certaines macrotendances sont dans une position causale intermédiaire. Elles sont à peu près autant influentes qu'influencées. C'est le cas du groupe 2 qui décrit l'évolution de la structure sociale, du groupe 7 qui rassemble des institutions et des modèles de comportements en pleine évolution, du groupe 8 qui décrit la transformation du statut féminin, du groupe 9 qui traduit une transformation des conditions

de la consommation des ménages et notamment une certaine relocalisation, et du groupe 11 qui a trait aux principaux changements dans les échanges et la sociabilité des groupes domestiques. Structures, modèles, rôles et statuts ont donc été les relais du changement. Eux-mêmes en mutation, ils expliquent autant de tendances qu'ils sont expliqués par elles.

Enfin quatre macrotendances sont en aval du graphique et représentent en quelque sorte l'endogène du modèle, ce sur quoi on aboutit de façon privilégiée. Le groupe 1 décrit une situation d'atonie idéologique et politique. Le groupe 3 reflète les tensions du marché du travail, le groupe 6 traite des régulations intermédiaires et le groupe 10 des nouvelles orientations de la consommation et des modes de vie. Il n'est guère étonnant de retrouver ce dernier groupe dans une position « globalement causée ». La consommation prise en elle-même est davantage un résultat.

Les autres macrotendances les plus endogènes (groupes 1, 3 et 6) décrivent, chacune à leur manière, un état de crise ou de tension : atonie idéologico-politique due à une indifférence croissante à l'égard des grandes idéologies du passé, tensions sur le marché du travail qui débouchent sur le chômage et la précarité, crise de l'Etat-providence accompagnée du problème, récurrent en France, des régulations intermédiaires (associations, syndicats, etc.) dont la part institutionnelle est mal définie ou reconnue ; cet état de fait étant aggravé par un excès de centralisation. La position de ces « trois crises » pose problème. Si elles avaient occupé la position intermédiaire des structures et modèles de comportement, on aurait pu se faire une idée des changements qu'elles ne peuvent manquer d'impliquer. En position « endogène », elles sont expliquées par les autres transformations mais on a peine à voir ce sur quoi elles peuvent déboucher.

Le Québec

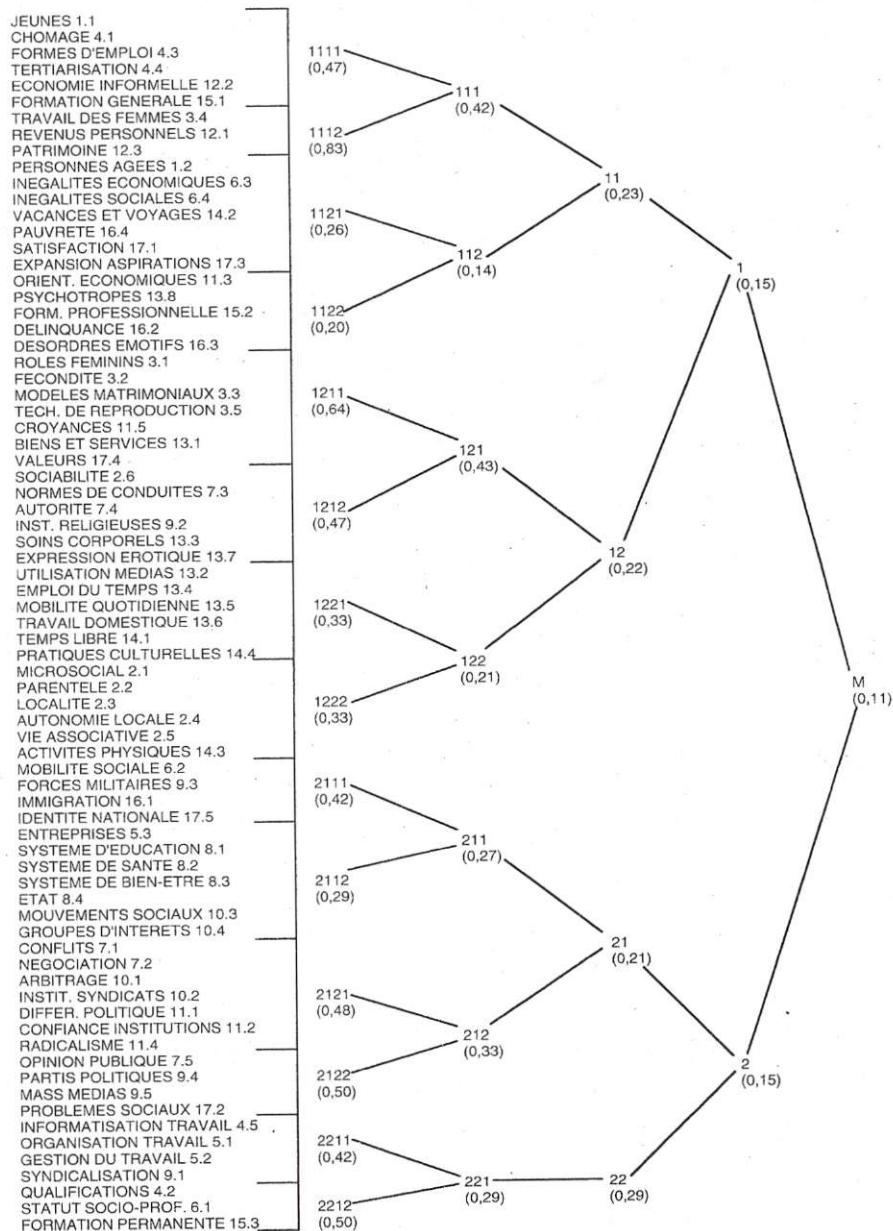
La première partition des 75 tendances observées au Québec les sépare en deux grands blocs de densité assez faible (15 % dans les deux cas) qui regroupent les tendances

qui portent, les unes sur les comportements des individus et les modes de vie au sens large, et les autres, sur les institutions, les traits collectifs et les normes sociales. Ces deux sous-ensembles sont eux-mêmes trop hétérogènes pour être retenus et leur partition donne quatre groupes ayant une densité plus élevée (23 %, 22 %, 21 % et 29 %). D'un côté, les éléments qui spécifient la transformation des structures socio-économiques (11) : revenus, inégalités ou précarité, se séparent des éléments qui spécifient les façons de vivre et les genres de vie (12) : rôles des femmes, normes de conduites, microsocial. De l'autre côté, l'ensemble des institutions (21), incluant les tendances qui caractérisent l'émergence d'un consensus social et l'émergence de l'opinion publique comme élément régulateur du social, se séparent des tendances caractérisant le travail et la position sociale (22). Ces quatre grandes dimensions constituent un premier modèle mais elles sont encore assez hétérogènes. Pour plus de précision il est nécessaire de poursuivre la partition de la matrice en blocs.

On obtient finalement 14 groupes de tendances dont les densités sont plus élevées. Le graphique 4 présente les résultats de la classification descendante hiérarchique ainsi obtenue. Chacun des blocs sera caractérisé ou nommé à partir de l'identité des tendances qu'il contient. Ainsi, le bloc 4 sera désigné par l'expression désorganisation sociale et anomie parce qu'il regroupe un ensemble de tendances élémentaires décrivant l'émergence de problèmes sociaux : hausse du suicide, consommation accrue de psychotropes, augmentation de la délinquance et désordres émotifs. Il sera plus difficile, dans certains cas, de nommer une macrotendance parce qu'elle regroupe des tendances en apparence hétérogènes ; il faudra alors rechercher la cohérence ou tenter de dégager le sens caché. On pourra prendre comme point de repère la tendance qui entretient le plus grand nombre de liens avec les autres au sein du groupe.

1. *Précarisation croissante.* — Le premier bloc regroupe six tendances qui caractérisent la montée de la précarité des emplois, la hausse du chômage, l'augmentation de l'emploi dans le secteur tertiaire, la détérioration de la situation relative des jeunes, le développement de l'économie informelle et

GRAPHIQUE 4
Partition des tendances caractérisant le Québec



la hausse du taux de scolarisation. Toutes ces tendances montrent que l'insertion professionnelle, et plus largement l'insertion sociale, tendent à devenir plus difficiles et qu'un nombre grandissant de personnes doivent se contenter d'un statut précaire dans la société, malgré la hausse de la scolarisation et l'extension de la formation acquise par les jeunes diplômés.

2. *Enrichissement*. — Le second regroupement sera désigné par le terme *enrichissement*, car on retrouve dans ce bloc les trois tendances : augmentation du revenu réel, travail salarié accru des femmes et accumulation du patrimoine. Depuis 1960, la société québécoise s'est enrichie, le revenu réel des individus a nettement augmenté, avant de connaître un très net ralentissement de croissance entre 1975 et 1990. Le travail salarié des femmes dans les familles a soit compensé ce ralentissement, soit contribué à faire passer la famille à un niveau nettement supérieur.

3. *Augmentation des inégalités*. — Les inégalités sociales, culturelles et économiques ont diminué au début de la période analysée, mais elles se sont accentuées dans la seconde moitié, soit depuis 1975. Si la société est plus riche en 1990, elle paraît aussi plus inégale. Les années 1980 marquent un tournant dans l'évolution des inégalités. Les individus et les familles dans le quintile supérieur des revenus accaparent une part grandissante des revenus courants, tandis que les individus et les familles dans le dernier quintile voient leur situation relative se détériorer. Les nombreux changements dans les modes de vie sont quant à eux générateurs de nouvelles formes d'inégalités. Enfin, les inégalités entre les femmes et entre les générations se sont accentuées. Outre les tendances caractérisant les inégalités économiques et sociales et la pauvreté, on trouve dans ce bloc la tendance hausse du niveau de vie des personnes âgées. On a observé au Québec l'apparition d'un important effet de génération dans la deuxième moitié de la période étudiée, marquée par la détérioration de la situation relative des jeunes et par l'amélioration de celle des personnes plus âgées. Enfin, deux tendances caractérisent les représentations sociales : hausse

de la satisfaction et confiance en l'avenir. Une septième tendance, allongement des vacances annuelles, est peu reliée *a priori* aux autres.

4. *Désorganisation sociale et anomie.* — Les tendances qui se retrouvent dans le quatrième bloc décrivent les dysfonctions du système social et l'accentuation de certains problèmes sociaux : augmentation de la délinquance, consommation accrue de psychotropes, désordres émotifs, hausse des taux de suicide. On retrouve aussi dans ce groupe la tendance à la bipolarisation de la formation professionnelle, qui décrit une certaine dévalorisation de ce type de formation au Québec, plus marquée dans le système d'enseignement au niveau secondaire. Les déficiences dans l'enseignement professionnel ont été maintes fois critiquées au Québec. Enfin, on trouve ici la tendance «intérêt accru pour les affaires» qui n'est pas liée de près aux autres et constitue sans doute une seconde tendance mal classée.

5. *Mutation des rôles des femmes.* — Les rôles des femmes ont considérablement changé. Elles ont acquis une indépendance économique accrue et sont davantage présentes dans toutes les sphères d'activités en dehors du foyer. La baisse de la fécondité est probablement l'une des tendances les plus marquantes dans ce bloc, qui apparaît par ailleurs caractérisé par le recours plus fréquent à la contraception, la diversité croissante des modèles matrimoniaux, l'avènement de la consommation marchande et les changements de valeurs. Cette mutation va dans le sens de l'individualisation de la condition féminine. Les changements observables dans les croyances religieuses, notamment l'individualisation des croyances, sont associés de près aux mutations de la condition féminine.

6. *Nouvelles normes de conduite et transformation des modèles.* — Le bloc six caractérise l'avènement de nouvelles normes de conduite : remise en cause des figures traditionnelles d'autorité, libéralisation des normes de conduite, place accrue de l'érotisme, plus forte sociabilité entre les pairs. Deux autres tendances se greffent à ces dernières : le

déclin de l'influence de l'Eglise et la préoccupation accrue pour les soins corporels et de santé.

7. *Transformation de la vie quotidienne, axée sur la mobilité.* — La vie quotidienne a été le théâtre de bon nombre de transformations. Le travail domestique tend à être davantage partagé puisque les femmes n'en ont plus d'office le monopole et la mobilité s'est accrue dans toutes les sphères d'activité. L'espace personnel et les horizons de chacun se sont élargis, comme en témoignent l'augmentation des déplacements quotidiens et la marchandisation des loisirs à l'extérieur du foyer. L'emploi du temps a changé et le temps libre apparaît plus contraint. Les médias ont acquis plus d'importance dans la vie quotidienne des gens. Ils sont plus nombreux, plus diversifiés et davantage présents.

8. *Le microsocial change de forme.* — Cinq tendances qui caractérisent le milieu de vie immédiat des individus s'agrègent ensemble pour former une macrotendance : identification au microsocial, dispersion et diminution de la densité de la parentèle, développement marqué de la vie associative, concentration plus forte de la population dans les centres urbains et pratique accrue des sports. On peut en conclure que c'est l'ensemble du microsocial qui se transforme. Les formes traditionnelles d'organisation de la vie quotidienne, axées sur la parenté et prenant place dans de petits milieux de vie, se modifient : l'urbain et les réseaux sociaux de sociabilité acquièrent plus d'importance.

9. *Emergence de l'identité québécoise.* — L'identité québécoise s'est davantage affirmée, au détriment de l'identité canadienne-française qui paraît maintenant éclatée en identités régionales. La mobilité sociale accrue est liée de fait à la présence plus marquée de l'Etat, non seulement au Québec mais aussi au niveau fédéral. La modernisation de la société et la création de nombreux appareils de l'Etat a contribué à la mise en place d'une classe moyenne, principalement chez les francophones. La tendance immigration se retrouve dans ce bloc, marquant l'ouverture de la société

québécoise à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants. Les lois linguistiques adoptées au fil des années marquent la volonté d'intégrer les immigrants à la majorité francophone, avec comme conséquence une transformation éventuelle de l'identité. Enfin, il existe une longue tradition anti-militariste au Québec, qui s'est exprimée surtout au moment de la crise de la conscription. L'armée, de juridiction fédérale, a longtemps été perçue comme une institution peu ouverte aux francophones.

10. *Présence accrue de l'Etat.* — Plusieurs tendances décrivent en fait l'intervention accrue de l'Etat, qui a pris en charge un grand nombre de fonctions : enseignement, soins de santé, sécurité sociale, mais aussi la promotion du développement économique. Au Québec, l'existence et les orientations des mouvements sociaux ont été liées de près à l'intervention de l'Etat. Les mouvements sociaux et les groupes d'intérêts ont été porteurs de revendications en faveur d'une intervention étatique élargie ou encore ils ont fait pression sur l'Etat pour en infléchir les orientations. La tendance développement des PME apparaît aussi dans ce bloc, marquant le lien étroit entre les entreprises et l'Etat.

11. *Consensus social élargi.* — La société québécoise apparaît comme étant beaucoup moins conflictuelle au fur et à mesure qu'on avance vers les années 1990. Le radicalisme est en déclin, les conflits sociaux sont moins aigus, les mécanismes d'arbitrage et de négociation ont été institutionnalisés et la confiance envers les institutions en place s'est élevée. L'institutionnalisation des syndicats s'inscrit dans la mouvance de ce consensus social élargi. On observe aussi une certaine convergence dans les comportements politiques.

12. *Recours accru à l'opinion publique.* — Les médias jouent un rôle plus important comme mécanisme de régulation sociale. On observe aussi un recours plus marqué et plus fréquent à l'opinion publique, comme l'indique la multiplication des sondages, tant par les appareils de l'Etat que par les entreprises ou les associations diverses. La référence à l'opinion publique sert de régulation sociale intermédiaire,

en quelque sorte. On observe une plus grande démocratisation des partis politiques, comme l'indiquent les nombreuses lois électorales, notamment celles qui réglementent le financement des partis, du moins aux niveaux provincial et municipal. On assiste enfin à un déplacement des préoccupations pour les problèmes sociaux, principalement sous l'effet des médias.

13. *Nouvelle forme d'organisation du travail.* — Les effectifs syndicaux ont beaucoup augmenté à partir des années 1960, mais les taux de syndicalisation ont plafonné à partir du milieu des années 1970, marquant aussi une importante féminisation des clientèles syndicales. Le rôle des syndicats dans les entreprises a changé considérablement. L'organisation du travail tend à devenir moins bureaucratique et l'accent est davantage mis sur la promotion de la participation des travailleurs et des employés. Celle-ci est encore embryonnaire, mais les changements dans les formes de gestion du travail sont déjà assez nets pour qu'il soit permis de parler de macrotendance. En fait les rapports d'autorité sont aussi en voie de changements et ceux-ci ne peuvent plus s'imposer par la voie hiérarchique avec autant de force qu'auparavant.

14. *Augmentation puis relative stabilité de la classe moyenne.* — La structure sociale a changé en profondeur au cours de la période de 30 ans qui va de 1960 à 1990. Les francophones ont amélioré de façon considérable leur statut dans la hiérarchie sociale et la Révolution tranquille a en fait provoqué l'avènement d'une classe moyenne prenant d'abord appui sur les appareils de l'Etat avant d'être plus présente dans la sphère privée. L'arrêt de la croissance à la fin des années 1970, de même qu'un ensemble d'autres facteurs ont provoqué un ralentissement de la croissance de cette classe moyenne qui voit son statut comme incertain au début des années 1990. La bipolarisation des qualifications professionnelles semble accentuer cette crise de croissance de la classe moyenne. La tendance développement de la formation permanente apparaît aussi dans ce bloc.

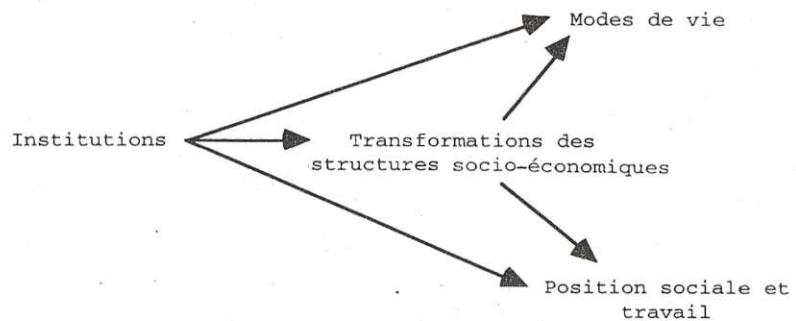
Une fois dégagées les macrotendances, nous avons construit, pour le Québec, un schéma causal en suivant la même procédure que dans le cas de la France (Graphique 5). Commençons par examiner brièvement les liaisons entre les quatre grandes dimensions de départ (*cf.* Graphique 5, modèle 1). Les « institutions » apparaissent en amont, « les transformations de la structure socio-économiques » jouent le rôle de relais, alors que les « modes de vie », comme ce qui a trait au « travail et à la position sociale », sont exogènes. Il semble donc que les changements institutionnels aient joué au Québec un rôle moteur de tout premier plan. Mais ce schéma est encore très global et il paraît nécessaire, avant de comparer avec la maquette française, d'examiner le modèle détaillé des relations entre les 14 macrotendances (Graphique 5, modèle 2).

Quatre macrotendances apparaissent comme exogènes, entraînant d'autres changements. Le rôle moteur de l'Etat (10) dans la modernisation du Québec est confirmé et ce diagnostic ne surprendra personne, car il a été maintes fois analysé. Ce rôle a été double. L'Etat a mis en place un ensemble d'institutions et de mesures sociales qui ont constitué ce qu'on appelle communément l'Etat-providence, mais il a aussi été un acteur important dans la promotion collective du statut socio-économique des francophones, jusque-là en position d'infériorité.

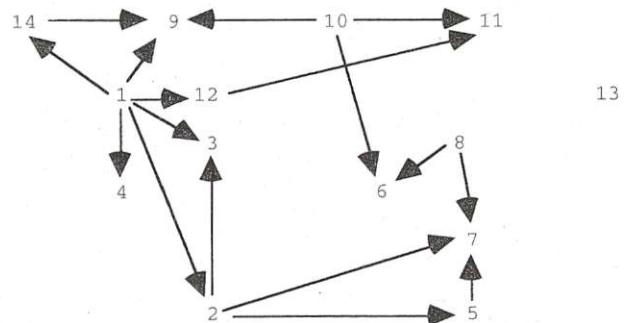
Le rôle moteur du microsocial, à côté de l'Etat, surprendra sans doute. Cette observation nous amène à avancer l'hypothèse que les grands changements sociaux qu'a connus le Québec ne sont pas seulement venus d'en haut. Les mutations du système de la parenté, l'urbanisation accélérée et la concentration accrue de la population dans les centres urbains, de même que les changements observables au niveau micro ou au niveau local, ont tous été, eux aussi, à l'origine des mutations qui ont caractérisé le Québec, parallèlement à l'influence exercée par l'Etat. On a souvent décrit le Québec comme une société « tricotée serrée ». Or, les changements observés à ce niveau du microsocial, dans le système de parenté et dans les milieux de vie traditionnels notamment, apparaissent à la source d'autres transformations sociales.

GRAPHIQUE 5
*Relations causales entre les macrotendances
 caractérisant le Québec*

Modèle 1. — *Relations entre les quatre dimensions
 de la société québécoise*



Modèle 2. — *Relations entre les 14 macrotendances
 de la société québécoise*



• *Exogènes*

- 10 Etat
- 8 Microsocial
- 2 Enrichissement
- 1 Précarisation

• *Relais*

- 14 Classes moyennes
- 5 Rôles des femmes
- 12 Opinion publique

• *Endogènes*

- 9 Identité québécoise
- 11 Consensus social
- 3 Inégalités
- 4 Désorganisation sociale
- 6 Normes de conduites
- 7 Vie quotidienne

Deux autres macrotendances, l'enrichissement d'un côté et la précarisation croissante de l'autre, ont aussi joué un rôle majeur dans le processus de changements, probablement en sens opposés et leurs effets se sont sans doute faits sentir à des moments différents. L'enrichissement a surtout marqué la période des années 1960 et 1970, alors que la précarisation apparaît durant les années 1980 de façon plus déterminante.

Trois macrotendances ressortent comme étant des relais de changements, jouant un rôle d'intermédiaires. Ces macrotendances sont à la fois affectées par d'autres changements et elles-mêmes causes de transformations sociales. C'est le cas d'abord des rôles féminins. La condition féminine a profondément changé sous l'effet d'un grand nombre d'influences diverses, et elle a en retour été à la source d'autres changements. Le développement des qualifications professionnelles et les mutations observables dans la structure sociale, notamment la mise en place d'une classe moyenne plus étendue, ont aussi été au centre du processus de transformation de la société québécoise, servant de relais entre des changements survenus en amont et en aval. La constitution d'une véritable opinion publique et l'extension des médias ont aussi joué le rôle de relais dans le processus de changement social.

Cinq macrotendances représentent des changements induits par d'autres macrotendances ; elles apparaissent comme des conséquences des macrotendances analysées plus haut. La première est l'affirmation d'une forte identité québécoise, à laquelle il faut ajouter l'apparition d'un fort consensus social. De profondes transformations idéologiques sont à l'œuvre. Parallèlement à l'éclatement de l'identité canadienne-française en identités régionales, l'identité québécoise s'est affirmée avec force comme identité nationale. La société québécoise est aussi devenue moins conflictuelle ; un plus grand consensus social s'y est affirmé parallèlement à la baisse du radicalisme. Les inégalités ont diminué après le début des années 1960, dans la foulée de l'intervention accrue de l'Etat. Mais cette réduction s'est arrêtée durant les années 1980 et plusieurs indices donnent à penser qu'on assiste à une accentuation des écarts entre les niveaux de vie.

De nouvelles formes d'inégalités sociales sont par ailleurs apparues, notamment entre les femmes et entre les générations. Les transformations qu'a connues la société québécoise ont aussi été accompagnées de plusieurs formes de désorganisation sociale : violence plus visible et plus fréquente, hausse des taux de suicides, toxicomanie ou itinérance. De nouvelles normes sociales se sont mises en place, avec la remise en cause des figures traditionnelles de l'autorité. Enfin, la vie quotidienne a été profondément transformée. Elle est plus axée sur la mobilité et plus ouverte vers l'extérieur par le biais d'une consommation accrue des médias de masse, notamment la télévision.

COMPARAISON DE LA FRANCE ET DU QUÉBEC

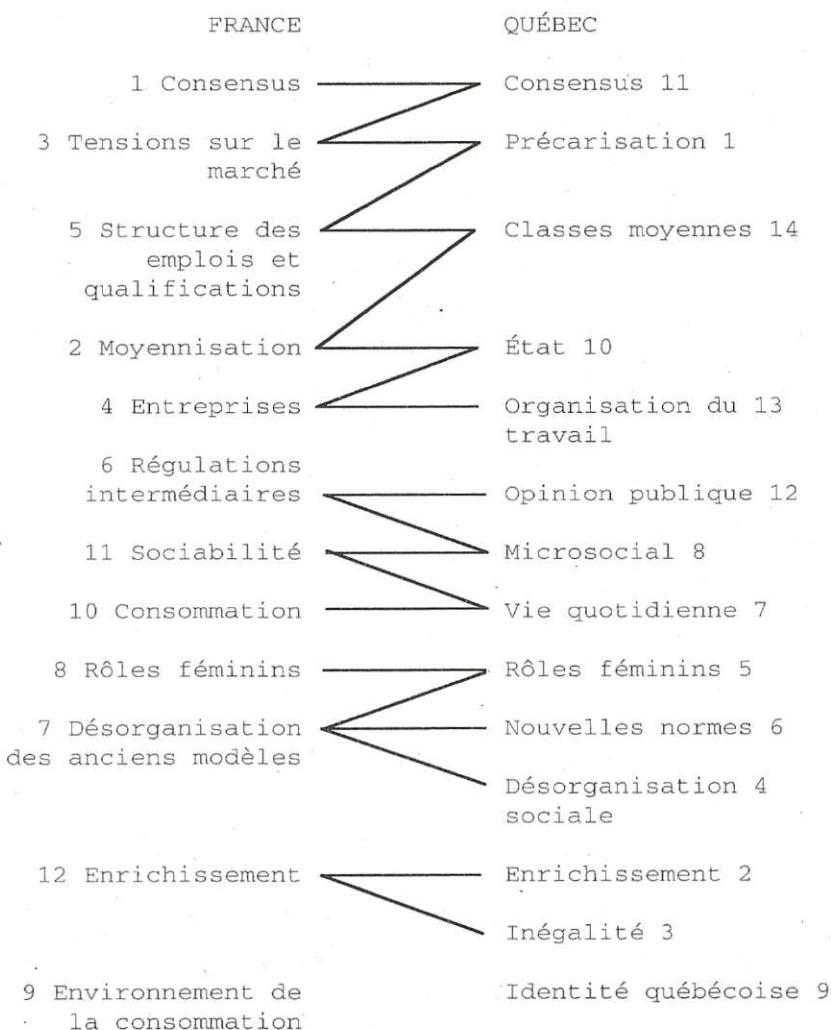
Des macrotendances convergentes sur fond de singularités

La partition de la matrice en quatre grands sous-ensembles laisse apparaître des convergences entre la France et le Québec, mais aussi des singularités. « Travail et position sociale » sont associés en France, mais au sein d'une dimension plus large, « structuration des forces sociales », qui inclut notamment les transformations des comportements politiques et idéologiques ainsi que la réorganisation des entreprises. Les tendances figurant dans les groupes « modes de vie » distingués en France et au Québec ne sont pas en tous points semblables, mais les deux modèles identifient tout de même des ensembles assez similaires. Cette remarque vaut également pour les « institutions ». En revanche la dimension « modèles » en France n'a pas d'équivalent québécois et les « transformations des structures socio-économiques » au Québec n'ont pas non plus d'équivalent strict dans le modèle français. Ces groupes sont cependant encore trop hétérogènes pour se prêter à une comparaison détaillée qui sera plutôt effectuée entre les douze et les quatorze macrotendances des deux sociétés.

Même si le contenu de ces macrotendances dégagées pour la France et le Québec est assez convergent, la liste des tendances classées dans chacun des blocs n'est pas en tout point identique. Rien là de plus normal, car les deux sociétés sont fort différentes par leur histoire, leur situation géographique et leur taille, pour ne mentionner que certains éléments, sans oublier le fait que la matrice québécoise comprend quinze tendances de plus que la matrice française. L'important est ici de souligner que les tendances qui servent à spécifier une macrotendance dans les deux sociétés ne se retrouvent pas éparpillées au hasard dans les macrotendances caractérisant l'autre société. Plusieurs blocs de tendances, ou macrotendances, apparaissent assez identiques dans leur configuration générale, tels le consensus social accru ou la mutation des rôles féminins. Les éléments qui constituent la majorité des autres macrotendances se trouvent tout au plus spécifiés dans deux macrotendances différentes dans l'autre société. Enfin, une seule macrotendance dans chaque société n'a pas de correspondance claire dans l'autre. Ce résultat est remarquable et il mérite d'être souligné. Les macrotendances ne s'organisent ni au hasard, ni seulement en fonction de contraintes historiques, géographiques ou autres, propres à chaque société. S'il est normal que les regroupements ne soient pas identiques, il est rassurant d'observer des régularités qui donnent à cette recherche une certaine solidité. Examinons brièvement les principales convergences et divergences illustrées au Graphique 6. Ce dernier peut être lu soit à partir de la gauche, afin de voir à quelles macrotendances québécoises correspondent celles qui ont été dégagées pour la France, soit à partir de la droite, cette fois afin de voir à quelles macrotendances françaises correspondent celles qui ont été spécifiées pour le Québec.

Les mutations dans les rôles des femmes apparaissent nettement dans les deux sociétés sous la forme d'une macrotendance dont le contenu est assez proche. Celle-ci est formée, dans le cas français, des tendances qui caractérisent les mutations de la condition féminine au sens strict : travail des femmes, fécondité, modèles de rôles, niveau scolaire, alors que les tendances de base sont plus nombreuses dans le cas québécois puisqu'on y retrouve aussi celles qui décri-

GRAPHIQUE 6
*Correspondance entre les macrotendances
 de la France et du Québec*



vent l'évolution de la consommation ou de la pratique religieuse. Ce résultat donne à penser que les changements qui ont marqué la condition féminine ne sont pas isolés, au Québec, des changements observés dans d'autres sphères.

Au cours des dernières années, on a vu se développer, en France, des formes intermédiaires de régulation sociale. Diverses forces tendent à contrer ou à contourner la centralisation française si souvent analysée par nombre d'observateurs. D'un côté, le recours à l'opinion publique, via les sondages, a tendance à s'étendre. De l'autre, la vie associative s'est développée et l'on a assisté à une certaine décentralisation. Ces deux aspects se retrouvent aussi au Québec, mais ils forment deux macrotendances séparées : le recours à l'opinion publique et le microsocial s'y affirment avec plus de force. Cet exemple présente le cas de figure d'une macrotendance française qui correspond à deux macrotendances au Québec, cas de figure que l'on rencontrera à plusieurs reprises.

Les deux sociétés ont connu, depuis les années 1960, un important enrichissement collectif. La matrice québécoise ayant distingué plus finement que la matrice française diverses formes d'inégalités, il en résulte une différence : en France, enrichissement et inégalités apparaissent dans une même macrotendance ; au Québec, l'enrichissement et les inégalités forment deux macrotendances différentes.

Les deux sociétés ont aussi été marquées par une évolution parallèle pour ce qui est des conflits sociaux. Trois tendances, formant en quelque sorte un noyau, caractérisent l'émergence d'un consensus social ou, du moins, la diminution des dissensus : mise en place de mécanismes d'arbitrage, développement d'instances de négociation et diminution des conflits sociaux. Mais ces trois tendances de base s'agrègent à d'autres qui ne sont pas les mêmes dans les deux sociétés. Elles sont associées aux tendances hausse du chômage, formes d'emplois plus variées et baisse des taux de syndicalisation en France, et aux tendances diminution du radicalisme et confiance accrue dans les institutions, au Québec.

Ces différences s'expliquent par l'organisation sociale et l'histoire des deux sociétés. En France, les luttes sociales et

politiques ont été menées sous le leadership du Parti communiste, dont l'influence a sans cesse décliné. Mais cette perte d'influence n'a pas empêché de nombreux conflits d'éclater. Ceux-ci ne sont plus généralisés, à la manière des années 1960, ils paraissent plutôt miniaturisés ou localisés sur certaines parties du territoire ou dans certaines branches d'activité. Au Québec, les grands syndicats, sans affiliation à un parti politique, ont été impliqués dans plusieurs conflits sociaux majeurs durant les années 1960 et 1970 et ils ont été le canal principal de l'expression du radicalisme. Devenus moins radicaux par la suite, les syndicats n'ont plus été l'élément moteur des conflits et des tensions sociales. Celles-ci se sont résorbées à la fin des années 1980, parallèlement à la diminution du radicalisme. Malgré une détérioration de la situation socio-économique de plusieurs groupes, et en particulier malgré la détérioration de la situation relative des jeunes ménages et un taux de chômage fort élevé, les conflits sociaux et les tensions sociales sont moins aigus, dans un contexte marqué par un net ralentissement de la croissance, qu'ils ne l'étaient dans un contexte plus favorable.

La désorganisation des anciens modèles en France caractérise la baisse d'influence de l'Eglise, la diversité grandissante des modèles matrimoniaux ou les mutations des rôles d'autorité. On retrouve aussi, dans cette macrotendance, les signes d'anomie : consommation d'alcool et de drogues, suicides et maladies mentales. Cette fois encore, les éléments qui forment une seule macrotendance en France apparaissent en deux macrotendances nettes au Québec : les nouvelles normes d'un côté, et la désorganisation sociale et l'anomie de l'autre.

Les éléments qui forment la macrotendance française structure des emplois et formation se retrouvent également dans deux macrotendances au Québec : précarisation d'un côté et classes moyennes de l'autre, qui elles-mêmes contiennent d'autres tendances qui se classent en France dans les blocs tensions sur le marché du travail et moyennisation. Les tendances décrivant la formation, le travail, les emplois et les entreprises donnent lieu aux regroupements les plus divergents parmi l'ensemble des macrotendances observées dans les deux sociétés. Cela tient probablement à un contexte ins-

stitutionnel fort différent. Il faut cependant remarquer que chaque macrotendance correspond à seulement deux autres dans l'autre société.

Deux blocs de tendances, enfin, n'ont pas de correspondance exacte dans l'autre société : l'identité québécoise d'un côté et l'environnement de la consommation en France, de l'autre. La matrice québécoise contenait une tendance portant sur l'émergence d'une nouvelle identité collective, tendance absente de la matrice française, ce qui explique probablement la divergence observée. Le cas de l'environnement de la consommation est plus complexe. Il s'agit d'une macrotendance, dégagée de la matrice française, plus difficile à décrire et surtout à interpréter car elle est composée d'éléments de base quelque peu hétérogènes.

Les différences qui viennent d'être relevées étaient prévisibles puisque les deux sociétés ne sont pas les mêmes. Il est plus étonnant qu'elles soient aussi peu nombreuses. S'ensuit-il qu'il y ait, à ces deux exceptions près, une parfaite homothétie entre les deux modèles ? La réponse est assurément négative car les similitudes des autres macrotendances conduisent chaque fois à un diagnostic en termes de convergence partielle ou relative. Autrement dit la similarité entre macrotendances s'accompagne toujours de singularités. Si donc la France et le Québec ont connu dans la très grande majorité des cas des processus de changement comparables, il ne sont pas pour autant identiques.

Le plus souvent les analyses comparatives «classiques» du changement concluent de façon plutôt embarrassée à une certaine mixité des convergences et des divergences des processus qu'elles étudient. On voit ici la raison de cet embarras. La divergence forte entre sociétés industrielles est exceptionnelle et la convergence absolue est encore plus rare. Le plus souvent les différences masquent des ressemblances ou, ce qui revient au même, les similitudes cachent des divergences. C'est ce que nous appelons la singularité. Or il n'est pas possible de comprendre ce phénomène tant qu'on ne résitue de manière systématique chaque élément analysé dans une sous-structure, c'est-à-dire tant qu'on ne prend pas la mesure de ce qui, au-delà des divergences, diffère dans le semblable. Un des intérêts de l'analyse struc-

turelle comparée est précisément de permettre le pointage de ces singularités.

Dans la plupart des cas nous avons constaté qu'à une même évolution globale correspondait une ou deux macrotendances (selon le pays) dont les contenus étaient proches sans être exactement les mêmes. Autrement dit lorsque deux macrotendances sont similaires, les tendances qui les composent sont bien sûr pour une part communes, mais aussi pour une autre différentes.

Prenons l'exemple de la macrotendance « consensus » (n° 1 en France et n° 11 au Québec). Dans les deux pays on a assisté à une diminution des grands dissensus idéologiques et dans les deux modèles, cela se concrétise par une macrotendance. De ce point de vue, il y a convergence ; pourtant, à y regarder de plus près, les tendances composant chacune de ces deux macrotendances ne sont pas tout à fait les mêmes. En France elles ne concernent que des évolutions ayant trait à l'idéologie et à la politique, alors qu'au Québec figurent également des tendances décrivant le monde du travail (« conflits », « négociations », « syndicats », etc.). Il y a bien augmentation du consensus dans les deux sociétés, mais il n'a pas la même signification. Il se limite en France à l'aspect idéologico-politique, alors qu'il touche d'abord le monde des entreprises au Québec, pour ensuite affecter la société globale. Une observation rapide du phénomène aurait amené à conclure que les deux sociétés connaissaient la même évolution ; sans le nier, l'analyse structurelle souligne que des différences persistent malgré tout.

Le même raisonnement s'applique au niveau tendanciel. Par construction, les tendances sont à peu près similaires d'un pays à l'autre, mais on parvient à un meilleur éclairage sur leur ressemblance lorsqu'on compare leur position structurelle au sein de chaque modèle. Lorsque des tendances identiques sont classées dans des macrotendances similaires, les rôles joués par chacune, vis-à-vis du changement, sont tout à fait comparables. Il y a convergence. Lorsqu'au contraire elles sont classées dans des macrotendances différentes, il faut en conclure que la même évolution élémentaire n'a pas la même signification (structurelle) d'un pays à l'autre. Cette situation renforce la singularité locale, sans

nécessairement conduire à une divergence globale des modèles (car les deux macrotendances en question ont le plus souvent leur équivalent dans le modèle de l'autre pays).

Par exemple en France et au Québec on a assisté, selon la tendance 10.2, à une institutionnalisation des syndicats. Mais en France elle doit s'interpréter comme un problème de transformation des régulations intermédiaires, puisque cette tendance est classée dans la macrotendance 6 qui rassemble des évolutions ayant trait à ce problème. Au Québec le même phénomène a une dimension plus idéologique, puisqu'il relève de la macrotendance 11 décrivant l'augmentation du consensus. Autre exemple, l'augmentation de l'activité salariée des femmes est liée en France à l'évolution du statut féminin (macrotendance 8), alors qu'au Québec il s'agit d'abord d'un phénomène économique (macrotendance 2 : « enrichissement »).

En revanche et toujours à titre d'exemple, l'évolution des formes d'autorité (tendance 7.4) dans les situations ritualisées a une signification structurelle à peu près identique en France et au Québec. Dans les deux cas elle est classée dans une macrotendance (6 au Québec et 7 en France) décrivant la transformation des anciens modèles de comportements. De même la baisse du radicalisme politique au Québec (tendance 11.4) joue un rôle comparable à la baisse du Parti communiste en France (tendance 9.4) et ce bien que les formulations soient, compte tenu des contextes politiques locaux, différentes. Toutes deux contribuent à la diminution des dissensus (macrotendance 1 en France et 11 au Québec).

Là encore l'analyse structurelle aide à comprendre les divergences et les singularités qui se cachent derrière les convergences. Elle montre que les mêmes tendances n'ont pas forcément les mêmes rôles structurels ou au contraire que des tendances différentes peuvent jouer des rôles proches (le rôle n'étant ici que la traduction de la position dans le modèle).

Il n'est pas possible ici d'analyser en détail chacune des tendances des deux modèles. Cet examen amènerait d'ailleurs à la même conclusion que celle que l'on peut tirer de l'étude des macrotendances : la convergence absolue est peu probable, et comme les cas de divergences extrêmes sont

rares, le plus souvent le changement prend une direction globale identique qui n'ôte rien aux singularités des processus à l'œuvre dans chaque société.

Similitudes et différences des modèles causaux

Si malgré tout on peut dire que la convergence l'emporte sur la divergence, le diagnostic d'ensemble à poser sur la comparaison des schémas causaux présentés plus haut sera plus nuancé.

Commençons par examiner les deux modèles agrégés en quatre dimensions. La maquette française avait mis en évidence un schéma explicatif atypique par rapport aux théories du changement. Le même atypisme apparaît dans le modèle québécois : les « institutions » y jouent également un rôle exogène. Il semble donc confirmé qu'elles disposent de suffisamment d'autonomie pour entraîner d'autres changements dans les sociétés industrielles. Au cours des 20 ou 30 dernières années, les rapports de production ou l'infrastructure économique n'auraient pas joué le rôle moteur que leur ont attribué maintes théories classiques (cf. Mendras et Forsé, 1983). Dans les deux modèles, les « modes de vie » — entendus en un sens très large — occupent une position endogène qui marque leur dépendance à l'égard des autres transformations. Cette position renforce la convergence globale des deux schémas explicatifs, qui partent des institutions pour aboutir aux modes de vie.

Les « transformations des structures socio-économiques » au Québec joue un rôle qui s'apparente à celui des « structures et forces sociales » en France, mais la comparaison est ici fragilisée par le fait que ces deux dimensions ne se recourent que partiellement. Les autres macrotendances diffèrent encore davantage dans leur composition. Il est donc difficile de comparer leur position. Ainsi, le culturalisme tempéré du modèle français ne se retrouve pas de façon nette au Québec et à l'inverse, le rôle exogène des rapports de travail et de ce qui a trait à la position sociale ne peut être comparé au cas français qui procède sur ce point à un regroupement différent. Pour être plus précis et avancer

plus systématiquement, il est donc préférable de se centrer sur les modèles construits à partir des 12 et 14 macrotendances.

Le modèle français attribue un rôle moteur aux macrotendances économiques. Enrichissement, entreprises, structure des emplois et formation jouent un rôle moteur dans le changement social en France. L'enrichissement collectif apparaît aussi être un important moteur de transformations sociales et de changements au Québec. La précarisation, qui inclut la formation, se retrouve aussi en amont dans le modèle québécois. La macrotendance « présence accrue de l'Etat », qui comprend une tendance sur l'entreprise est dans la même position, sans doute à cause du rôle moteur joué par l'Etat dans le développement économique et social du Québec. Se confirme donc, dans les deux sociétés, le rôle traditionnellement moteur attribué aux facteurs économiques. S'ajoute cependant, dans le cas québécois, le rôle central joué par le microsocial, car l'urbanisation, la centralisation et les mutations de la parentèle semblent aussi avoir entraîné l'avènement d'autres transformations sociales. L'équivalent français n'est qu'un relais.

Dans cette position de relais apparaissent également des divergences et des convergences entre les deux sociétés. Commençons par ces dernières. Les mutations caractérisant les rôles féminins sont, dans les deux cas, à la fois causées et causantes, donc en position centrale. Les changements dans les rôles des femmes sont d'abord eux-mêmes le fruit d'autres changements, notamment du développement économique et de l'extension de la formation. La mutation de la condition féminine, sans doute l'une des transformations les plus radicales observées dans nos sociétés contemporaines, jouerait donc un rôle d'intermédiaire dans l'ensemble de la société : entraînés par des forces économiques, au sens large, les changements dans les rôles des femmes ont à leur tour plusieurs conséquences.

Une vaste classe moyenne s'est constituée dans les deux sociétés et ce changement y occupe une position de relais. Il a cependant eu des conséquences différentes. La moyennisation a probablement contribué à amoindrir les oppositions idéologiques et les polarisations en France, en accentuant

notamment le déclin du Parti communiste, alors qu'elle a été au Québec la source principale de la constitution d'une identité nationale plus forte et d'un consensus social plus marqué.

Deux autres macrotendances se trouvent en position de relais dans le modèle français : la sociabilité et l'évolution des modèles de comportement. Les tendances de base qui composent ces deux blocs se retrouvent dans des macrotendances qui occupent des positions différentes dans le modèle québécois. La désorganisation des anciens modèles de comportement, en position centrale dans le modèle français, se retrouve en position endogène, donc causée, dans le modèle québécois. Les éléments qui définissent la macrotendance française « tensions sur le marché du travail » se retrouvent dans deux macrotendances québécoises, l'une, la précarisation en amont, et l'autre le consensus accru, en aval du modèle.

L'analyse des macrotendances en position endogène dans les deux modèles révèle, cette fois encore, des similitudes et des singularités. Dans les deux sociétés, les mutations observées dans la consommation marchande, la vie quotidienne et les modes de vie sont causées par les autres changements sociaux. Second élément de convergence : les changements que connaissent chacune des deux sociétés ont conduit à l'élargissement du consensus social et à la baisse du radicalisme.

Une importante divergence apparaît cependant. Comme nous l'avons vu plus haut, il est permis d'avancer, dans le cas de la France, l'hypothèse de l'existence de trois crises majeures : une crise de l'emploi, une crise des idéologies et une crise des institutions, et en particulier une crise de l'Etat-providence, diagnostic formulé à partir de l'identification des macrotendances endogènes du modèle. La situation est assez différente au Québec. L'Etat a joué un rôle moteur dans les transformations sociales, surtout à partir de 1960. L'Etat-providence s'est implanté plus tardivement au Québec qu'en France, et il était beaucoup moins présent et fort au début de la période étudiée. Le Québec a évolué vers une plus grande centralisation durant cette période, alors qu'en France c'est l'existence d'un Etat très centralisé qui

a été remis en cause. Le Québec connaît, de son côté, une importante crise sociale, marquée par la croissance des inégalités et l'émergence de problèmes sociaux plus aigus.

POUR CONCLURE : DES RÉGULARITÉS STRUCTURELLES CÔTOIENT DES SINGULARITÉS

L'analyse comparative qui vient d'être esquissée illustre bien la distinction entre le formel et l'empirique que propose Raymond Boudon pour caractériser le changement social. On retrouve, dans notre analyse comparée de deux modèles causaux, à la fois des processus sociaux révélant des régularités qui demandent à être expliquées en référence à des modèles idéaux et peuvent donner lieu à un énoncé général, mais aussi des processus sociaux singuliers, propres à une société donnée, dans un contexte donné. Commençons par souligner les régularités structurelles, même s'il est entendu que les deux cas traités constituent une base qui doit être étendue avant de parvenir à des conclusions plus définitives sur les sociétés industrielles avancées.

Il faut d'abord noter l'influence des facteurs économiques qui paraissent jouer un rôle déterminant dans le changement social. Ensuite, les processus sociaux à l'œuvre dans les sociétés développées semblent conduire à une baisse des dissensus, sinon même à l'avènement d'un plus grand consensus social. Si les tensions et les conflits sociaux globaux et généralisés s'estompent, cela n'implique pas pour autant la disparition de tout conflit, loin de là. Ceux-ci deviennent plutôt localisés, limités, circonscrits et à durée limitée. Ce qui a changé, c'est le fait que les conflits sociaux n'impliquent plus une remise en cause de la société globale elle-même, contrairement aux visées globalisantes des idéologies radicales des années 1960 et 1970.

En troisième lieu et contrairement à ce que donnent à penser certaines théories, les mutations de la condition féminine n'ont pas joué un rôle de *primum mobile* dans le changement social. Dans nos modèles, elles sont en position de

relais. La condition des femmes a changé d'abord sous l'impulsion de bon nombre d'autres changements et en retour, elle a été elle-même à l'origine de changements sociaux, culturels ou économiques.

La même remarque vaut pour la transformation de la stratification sociale qui s'est traduite par une modification des rapports entre classes que beaucoup considèrent comme une cause première. Les deux sociétés ont connu une forte croissance des classes moyennes, mais dans les deux cas cette évolution n'a joué qu'un rôle de relais, causée principalement par les mutations économiques et la transformation des emplois.

Enfin, dernière régularité : les mutations observées dans les modes de vie apparaissent comme endogènes, comme le résultat d'un ensemble complexe d'autres changements. L'enrichissement collectif ou les nouveaux rôles féminins comptent probablement parmi les forces qui ont entraîné une profonde redéfinition des modes de vie, ceux-ci étant maintenant caractérisés par la diversité et la mobilité de leurs formes.

Mais notre analyse met en évidence, avec force même, que le changement social est aussi singulier. L'histoire, la géographie et peut-être surtout des institutions différentes d'un pays à l'autre provoquent de profondes divergences dans l'agencement ou la configuration des processus sociaux à l'œuvre. Le cas de la centralisation-décentralisation illustre fort bien l'existence de telles singularités. Il existe, en France, une tendance vers une certaine décentralisation. Si Paris reste indéniablement le centre, plusieurs grandes villes françaises sont devenues des métropoles régionales importantes, tournées vers le reste de l'Europe. Le Québec a évolué, pour sa part, vers une centralisation plus marquée au fil des ans.

La singularité résulte également de l'examen des macrotendances elles-mêmes. Nous avons vu que les similitudes absolues n'existaient pas et que les divergences extrêmes étaient exceptionnelles. Dans la grande majorité des cas des macrotendances similaires ont pu être formulées, mais dont les contenus, en termes de tendances, ne sont que partiellement identiques. Globalement les changements sociaux pren-

ment des directions communes qui n'empêchent pas les singularités locales de persister. Seule une comparaison structurelle du type de celle que nous avons entreprise ici peut en rendre compte de manière systématique, puisqu'il faut pouvoir résituer chaque élément dans une sous-structure avant de les comparer. De ce premier essai nous tirons la conclusion suivante :

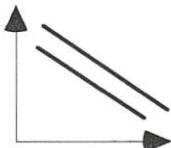
- deux sociétés de niveau de développement comparable se caractérisent nécessairement par un ensemble de singularités locales ;
- un petit nombre de ces singularités donnent lieu à des différences d'évolution ;
- mais dans la majorité des cas elles n'empêchent pas les similitudes, bien que celles-ci demeurent partielles puisqu'une certaine dose de singularité persiste toujours.

Ainsi s'explique que les changements sociaux puissent aller dans le même sens, sans que l'identité de chaque société en soit altérée.

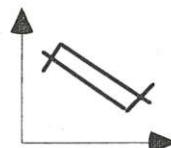
Différents cas de singularités doivent cependant être discernés. Notre analyse comparative s'est effectuée à trois niveaux : tendances, macrotendances, rôle causal ou position dans le système. Ces trois niveaux représentent un minimum pour qu'une comparaison sérieuse soit entreprise. On pourrait parfaitement employer un autre vocabulaire pour les désigner. Un fonctionnaliste préférera parler de phénomène, contexte et fonction ; on peut vouloir être plus général et parler d'élément (du système à analyser), de sous-structure et de relation, liaison, rapport, ou corrélation dans un cadre quantitatif. L'essentiel n'est pas ce vocabulaire mais bien l'idée que pour mettre en œuvre une comparaison il faut pouvoir situer l'élément que l'on analyse dans son contexte local ou la sous-structure à laquelle il appartient et ce contexte vis-à-vis des autres contextes locaux dont la somme constitue le contexte global, c'est-à-dire le système social qu'il s'agit de comparer à d'autres. On pourrait ajouter d'autres niveaux d'analyse, mais il y aura toujours au moins ces trois-là. Or, pour chacun, il se présente au minimum une alternative. En reprenant notre vocabulaire : les tendances

qui sont comparées sont-elles identiques ou différentes, les macrotendances dans lesquelles elles se situent sont-elles identiques ou différentes, les positions de ces macrotendances dans le système causal sont-elles identiques ou différentes ? Il n'est pas forcément très simple de s'en tenir, à chaque niveau, à cette alternative et l'on pourrait imaginer de construire des cas intermédiaires. Par exemple pour comparer deux tendances, il faudrait prendre en compte leur sens (la pente des courbes) et leur rythme (les inflexions). Deux tendances peuvent en effet avoir :

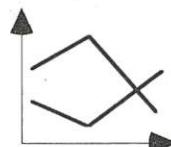
— même sens et même rythme,



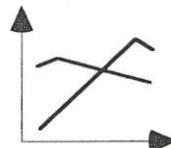
— même sens et des rythmes différents,



— des sens différents et même rythme,



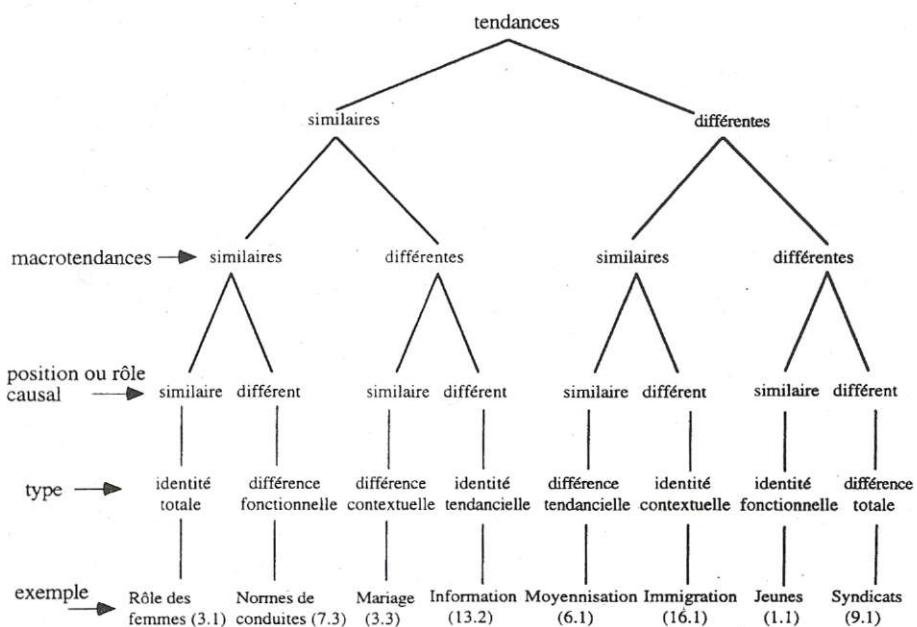
— des sens et des rythmes différents.



Si l'on voit bien comment conclure en termes d'identité ou de différence lorsqu'on est en présence du premier ou du dernier cas, il apparaît que les deuxième et troisième rendent

plus difficiles un diagnostic global ; et encore, n'y a-t-il ici que deux éléments de jugements pris en compte. La même remarque vaut pour le niveau contextuel des macrotendances. Il n'y a pas de problème si elles sont parfaitement identiques ou dissemblables mais, comme nous l'avons vu, ces cas sont rares. Pour n'être confronté au final qu'à une alternative simple à chaque niveau d'analyse, nous avons choisi de ne retenir que le sens global des tendances et de considérer que deux macrotendances étaient similaires si elles comportaient une majorité de tendances qui l'étaient elles-mêmes.

Pourtant, même avec ces simplifications, cela donne huit cas de figures possibles pour formuler un diagnostic comparatif final. Comme le montrent les exemples pris pour illustrer l'arbre qui visualise ces cas de figures, tous se rencontrent au moins une fois dans notre comparaison de la France et du Québec. Il n'y a guère de problème avec les extrêmes, c'est-à-dire lorsqu'il s'avère que la ressemblance ou la dis-



semblance est totale (i.e. aux trois niveaux) mais ces situations sont rares. En revanche, il apparaît que ce que nous avons appelé la singularité recouvre, au minimum, six cas de figures possibles qui ne peuvent être, sans dommage pour la précision de la comparaison, assimilés les uns aux autres. Dans certains cas la similitude ou la différence est seulement tendancielle (elle ne concerne que la tendance elle-même), dans d'autres, elle est seulement contextuelle (appartenance aux macrotendances), pour d'autres enfin, elle est seulement fonctionnelle (rôle ou position de la sous-structure vis-à-vis de l'ensemble).

Il est donc difficile de répondre à une question du type « y a-t-il ou non similitude ? » sans autres précisions, même s'il s'agit de porter un jugement sur une simple tendance. Sauf s'il y a identité ou dissemblance totale, il faut être en mesure de déterminer lequel des six types de singularité est en cause. Une analyse comparative qui ne permettrait pas de les identifier conduirait à amalgamer des cas de figures logiquement distincts. Nous l'avons dit, plusieurs méthodes ou paradigmes sont envisageables pour désigner les niveaux d'analyse et répondre aux questions qui se posent à chacun (si ce n'est qu'il faudra toujours au moins identifier les phénomènes, leurs facteurs contextuels et leurs rapports), mais l'avantage de l'analyse structurelle réside dans sa systématité.

Il n'aurait pas été possible d'établir les régularités ou singularités structurelles qui viennent d'être rappelées si nous étions partis d'une seule ou d'un petit nombre de grandes idées directrices sur le changement social dans les sociétés post-industrielles. Seule une lecture *a posteriori* des relations entre tendances permet la comparaison systématique des structures causales caractérisant le changement dans chaque société et seule une telle comparaison permet de dégager systématiquement ces régularités ou singularités. La démarche mériterait donc d'être poursuivie et étendue pour inclure d'autres sociétés.

BIBLIOGRAPHIE

- Boudon R., *La place du désordre*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Sociologies, 1984.
- Caplow T., Bahr H., Model J. et Chadwick B. A., *Recent Social Trends in the United States 1960-1990*, Montréal et Francfort, McGill-Queen's University Press et Campus Verlag, 1991.
- Dirn L., Pour un tableau tendanciel de la société française : un parti de recherche, *Revue française de sociologie*, 3, juillet-septembre 1985, 389-408.
- Dirn L., Forsé M., Jaslin J.-P., Lemel Y., Mendras H., Stoclet D. et Déchaux J.-H., *La société française en tendances*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Sociologie d'aujourd'hui, 1990.
- Forsé M., *L'analyse structurelle du changement social. Le modèle de Louis Dirn*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Le sociologue, 1991.
- Forsé M., Les théories du changement social, *Sciences humaines*, 1992, 15, 27-31.
- Forsé M. et Lemel Y., Peut-on parler de macrotendances de transformation de la société française ? Quelques éléments de réponse apportés par la méthode « Louis Dirn », in Brissaud M., Forsé M. et Zighed A. (dirs.), *La modélisation confluent des sciences*, Paris, Editions du CNRS, 1990, 167-187.
- Langlois S., Baillargeon J.-P., Caldwell G., Fréchet G., Gauthier M. et Simard J.-P., *La société québécoise en tendances 1960-1990*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1990.
- Mendras H. et Forsé M., *Le changement social. Tendances et paradigmes*, Paris, Armand Colin, 1983.